

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 mai 2005
(convocation du 13 mai 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDÉBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. FERILLOT Michel
M. BANAYAN Alexis à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 10 H 15)
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie-Claude
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent
M. FAVROUL Jean-Pierre à Mme. PUJO Colette
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel

M. HERITIE Michel à M. HOUDÉBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard
M. LOTHaire Pierre à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. REBIERE André (à partir de 10 H 30)
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. GELLE Thierry
Mme PARCELIER Muriel à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 H 30)
M. PONS Henri à M. POIGNONEC Michel
Mme. RAFFARD Florence à M. QUERON Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. BOBET Patrick
Mme TOUTON Elizabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 11 H 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Réseau tbc - Evolution de la grille tarifaire et des tarifs au 1er juillet 2005 -
Décision**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'année 2004 a été l'année de la mise en service globale du nouveau réseau de tramway et de bus.

► Le réseau est de plus en plus fiable et l'évolution importante de la fréquentation constatée démontre si besoin était l'utilité et l'attrait d'un réseau de transport en commun performant pour notre agglomération.

► L'adaptation et l'extension du réseau se poursuivent avec :

L'ouverture prochaine à la circulation de l'extension de la ligne A vers le CHR,

La réalisation de la 2^{ème} phase des 3 lignes de tramway,

Les adaptations semestrielles et annuelles du réseau de bus.

La poursuite de la politique de renouvellement du parc de bus avec l'achat de bus climatisés, circulant au GNV et équipés en palettes et planchers bas pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

► En matière de politique tarifaire :

La CUB a pris en compte les gênes occasionnées par les travaux et leurs conséquences sur la performance du réseau pour n'augmenter que faiblement les tarifs depuis 2000

La CUB a fait le choix de mise en place de titres fortement incitatifs, dans leur pluralité et leur prix, dans le but d'amener à l'usage des transports en commun et de fidéliser une clientèle la plus importante possible

La CUB poursuit son partenariat avec les autres AOT pour optimiser l'usage des trois réseaux (tarification intermodale)

La CUB poursuit une politique de tarification sociale très volontariste représentant un effort équivalent à 16,5M€ en 2004

► Aujourd’hui la CUB, est une des agglomérations dont la politique tarifaire est la plus avantageuse et nombre des titres sont proposés à un tarif très inférieur à la moyenne constatée dans les agglomérations de taille et de réseau de transport comparables.

► Le produit issu de la vente des titres tient une part importante dans l’évolution du taux de couverture des dépenses par les recettes.

Or on constate que malgré une augmentation des recettes de 21% liée essentiellement à l’augmentation de la fréquentation, ce taux de couverture des dépenses par les recettes demeure très faible (23,3% en 2004) et reste bien en deçà du taux des autres agglomérations comparables.

► Une hausse de la participation des usagers directs des transports est donc proposée dans le respect des objectifs initiaux prévalant à la constitution de notre réseau :

- Augmentation de la fréquentation
- Incitation : le tarif à l’unité n’augmente pas
- Fidélisation : les carnets, les abonnements divers restent avantageux par rapport aux titres ponctuels
- Politique tarifaire sociale forte : maintien d’un réel avantage sur l’achat des tarifs réduits
- Intermodalité : le tarif parcs-relais n’augmente pas

Il est donc proposé d’augmenter de manière ciblée les tarifs de certains titres pour les rapprocher des tarifs moyens pratiqués dans les autres agglomérations afin d’atteindre à terme une participation des usagers aux dépenses d’exploitation de l’ordre de 30% comme dans les autres agglomérations comparables.

1. Le contexte de l’évolution des tarifs

Globalement on constate que sur la période 2000 / 2004, les tarifs du réseau communautaire de transports en commun ont fait l’objet d’une augmentation en moyenne pondérée de + 5,67% alors que sur la même période (juillet 2000 à juillet 2004) l’évolution de l’inflation a été de 8,1%. (Cf. annexe jointe)

De même, compte tenu de la part importante du Versement Transport dans la couverture des dépenses liées à l’exploitation des transports publics urbains, il convient de noter deux évolutions :

- Le produit du VT est passé de 71 millions d’euros à un peu plus de 91 millions d’euros entre 2000 et 2004, soit une augmentation de + 28,1%
- L’évolution du taux appliqué aux entreprises qui est passé de 1,4 % en 2000 à 1,55% au 1^{er} janvier 2004 et 1,75% au 1^{er} janvier 2005, ce qui devrait nous assurer un produit de l’ordre de 104 millions d’euros en 2005

2. La comparaison avec les principaux réseaux de transport collectifs urbains

A la lecture du tableau en annexe on constate que les recettes d'exploitation du réseau TBC sont inférieures d'environ 30% à la moyenne des réseaux comparables :

- ✓ La part des recettes tarifaires est très faible (20% en 2002) par rapport à la moyenne des autres réseaux (environ 32%)
- ✓ La part du versement transport est parmi les plus faibles (78% en 2002) alors que la moyenne se situe à 90% environ.

3. Le niveau des tarifs par rapport aux autres agglomérations

Une analyse comparative des principaux réseaux et sur les principaux titres de transport appliqués au cours de l'année 2004 démontre que le niveau des tarifs de l'agglomération bordelaise reste parmi les plus bas, particulièrement sur les abonnements. Les parties grisées représentent les tarifs des réseaux inférieurs à ceux de l'agglomération bordelaise.

	Titre à l'unité	Titres plein tarif par 10	Abonnement hebdomadaire	Abonnement mensuel jeune ou étudiant	Abonnement mensuel plein tarif	Abonnement annuel jeune (montant mensuel)	Abonnement annuel plein tarif (montant mensuel)
Grenoble	1,20	10,00	11,50	23,00	39,00	15,33	
Lille	1,20	10,20	11,00	30,00	40,00	26,25	35,00
Lyon	1,40	11,50		32,40	45,10		39,78
Montpellier	1,30	10,50	12,00	29,00	36,50	16,67	26,67
Nancy	1,20	8,50	8,50	27,00	31,00	18,67	23,08
Nantes	1,20	9,90	11,60	25,20	36,80		
Rennes	1,10	9,40	9,50	23,00	32,00	16,58	27,50
Rouen	1,30	10,60	7,10	24,70	40,50	15,21	30,42
St Etienne	1,20	10,00		28,90	34,70	19,58	25,92
Strasbourg	1,20	10,40	11,50	24,00	36,00		
Toulouse	1,30	10,30	10,30	20,00	36,00		
Moyenne	1,24	10,12	10,33	26,11	37,05	18,33	29,77
Bordeaux	1,30	9,00	8,50	24,50	35,90	12,80	31,20

4. La politique tarifaire

Depuis plusieurs années la politique tarifaire menée sur le réseau communautaire de transports repose sur les objectifs suivants :

- ✓ Développer une fidélisation des usagers : cet objectif se traduit par une dégressivité des tarifs en fonction de la fidélisation au réseau

C'est ainsi que le coût du tickcarte 10 voyages doit être inférieur à celui de 10 tickartes 1 voyage et l'achat d'un abonnement annuel doit être moins onéreux que l'achat de 12 abonnements mensuels.

✓ Développer l'intermodalité :

- création de titres combinés avec le Département de la Gironde et la Région Aquitaine
- ouverture de parcs relais : la politique tarifaire des parcs relais a pour objectif :
 - de favoriser les abonnés qui ont un accès permanent sans supplément de coût
 - de favoriser le co-voiturage avec un tarif correspondant au prix de 2 voyages et la distribution d'un titre aller-retour pour chaque passager du véhicule.

L'évolution très positive de la fréquentation des parcs relais incite à ne pas modifier pour cette année les principes d'accès aux parcs relais.

- ✓ Simplifier la grille tarifaire pour une meilleure lisibilité pour les usagers : suppression des titres impliquant des contraintes horaires, suppression de la limitation des correspondances
- ✓ Une simplification et une facilitation des procédures d'achat : vente par correspondance, prélèvements automatiques

5. Propositions d'évolution de la grille tarifaire et des tarifs au 1^{er} juillet 2005

Au regard du contexte précédemment décrit :

- ✓ Développement de l'offre de transports en commun et progression des dépenses d'exploitation
- ✓ Faible évolution des tarifs depuis 2000 avec un relèvement du taux du versement transport
- ✓ Fidélisation de l'usager et simplification des tarifs jeunes
- ✓ Démarche de rattrapage par rapport à la moyenne tarifaire des agglomérations comparables

L'évolution de la grille tarifaire pourrait se décliner selon les principes suivants :

- ✓ Maintien du tarif du tickarte 1 voyage et de la correspondance du prix du tickarte parc-relais (prix du tickarte parc-relais = prix de 2 tickartes 1 voyage)
- ✓ Application d'une réduction sur le prix du tickarte 10 voyages par rapport à 10 tickartes 1 voyage
- ✓ Application d'une réduction sur le prix du tickarte tarif réduit par rapport au prix du tickarte 10 voyages, ce qui constitue un maintien de la politique tarifaire sociale en faveur des plus faibles revenus
- ✓ L'abonnement hebdomadaire qui permet l'accès aux parcs relais doit rester moins cher qu'un tickarte 10 voyages et 4 abonnements hebdomadaires plus coûteux qu'un abonnement mensuel

- ✓ Le coût du Cité Pass annuel ne doit pas coûter plus de 10 fois le coût du Cité Pass mensuel
- ✓ Le coût du Pass Jeune bénéficie d'une réduction par rapport au Cité Pass annuel

L'application de ces principes, ainsi que notre volonté de ne pas appliquer d'augmentation trop forte, aboutit à la proposition suivante :

	Tarifs 2004/2005	Tarifs proposés	Evolution unitaire
			2004/2005
Tickarte 1 voyage	1,30 €	1,30 €	0€
Tickarte Parc relais	2,60 €	2,60 €	0€
Tickartes plein tarif 10 voyages	9,00 €	9,80 €	+0,8 €/10 voy
Tickarte plein tarif 5 voyages	4,50 €	4,90 €	+0,4 €/5voy
Tickartes tarif réduit 10 voyages	5,50 €	6,00 €	+0,50€/10 voy
Abnt Cité Pass mensuel	35,90 €	37,00 €	+ 1,10€/mois
Abnt Cité Pass annuel	374 € soit 31,20/mois €	370 € soit 30,83 €/mois	- 0,37€/mois
Carte/Abonnement hebdo	8,50 €	9,30 €	+0,80€/semaine
Clip jeune scolaire mensuel	17,10 €	18,80 €	+1,70€/mois
Abnt étudiant mensuel	24,50€	X	
Abnt mensuel jeune		26,00	+1,50€/mois
Pass jeune annuel	153,60€/an soit 12,80 €	168€/an soit 14 €	+1,20€/mois
Bdx 1j	3,75 €	4,00 €	+0,25€
Bdx 2j	6,25 €	7,00 €	+0,75€
Bdx 3j	8,40 €	9,00 €	+0,60€
X = suppression du titre			
Evolution des recettes HT liées à l'augmentation des tarifs		1 522 512 € HT	
Evolution en moyenne pondérée par rapport à 2004		7 %	

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir

- décider de l'évolution de la grille tarifaire et des tarifs au 1^{er} juillet 2005

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. PIERRE BRANA

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
15 JUIN 2005

